

**Arrêté n° 2025/95 fixant
à se présenter à
professionnel donnant accès au grade d'adjoint
administratif principal de 2^{ème} classe par voie
d'avancement de grade**

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers des cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu son arrêté n° 2024/197 du 7 août 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2025,

Considérant les dossiers d'inscription des candidats à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe parvenus au Centre de gestion de la Mayenne et répondant aux conditions d'accès à cet examen,

Vu son arrêté n° 2025/38 du 5 mars 2025 actualisant la liste des personnes susceptibles d'être membres des jurys des examens professionnels et concours pour le recrutement des agents dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu son arrêté n° 2025/39 du 5 mars 2025 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2025,

Vu son arrêté 2025/40 fixant la liste des candidats admis à concourir pour l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2025,

Vu son arrêté 2025/41 fixant la liste des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2025

Vu le procès-verbal de délibération du jury réunion le 13 mai 2025,

Arrête :

Article 1 : Candidats admissibles à l'épreuve orale

La liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est arrêtée conformément à la liste jointe en annexe. Elle comporte 37 candidats. Ils seront convoqués par lettre personnelle.

Article 2 : Candidats non admissibles

Les candidats non autorisés à passer l'épreuve d'admission seront avertis par lettre personnelle.

Article 3 : Exécution

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Mme la Préfète de la Mayenne et affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Mayenne.

Fait à CHANGÉ, le 14 mai 2025

Le Président du CDG



Signature électronique

Olivier RICHEFOU

SLOW

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT
DE GRADE**

Session 2025

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRÉSENTER A L'ÉPREUVE ORALE

NOM - PRÉNOM
ALLAIN Anaëlle
AVENIER Cécile
BEUCHER Valérie
BOITIÈRE Morgane
BOURGEOIS Vanessa
BROSSUT Virginie
BRUNEAU Sophie
BUYUKSAKALLI Zineb
CARPON Karine
CHAUSSIS Nolan
COURTABESSIE Anaïs
DELANGLE Pauline
DUPAS Michaëlle
FRIN Magali
GABLIN Nadège
GARCIA Corinne
GOUBET Charlene
GRUDE Angelique
GUILLARD Océane
GUYON Séverine
HAMON Sandrine
HATTE Elodie
HUMEAU Gwenaëlle
JOURDAIN Laura
KHELIFI Lynda
LANDAIS Vanessa
LEFEVRE Géraldine
LEGENDRE Evelyne
MARCHAIS Françoise
MARTIN Emilie
NIEL Malory
NOURY Elodie
PICROUILLERE Elodie
RAIMBAUD Cindy
THIBAUDEAU Guylène
VALAMBERT Cécile
VOVARD Pauline

Nombre de candidats : 37

